



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/2006/2
27 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Treizième session
Genève, 9-11 octobre 2006
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

**MINUTES DE LA CINQUIÈME RÉUNION INFORMELLE DES BUREAUX
DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
ORGANES DIRECTEURS DES CONVENTIONS DE LA CEE
RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT**

Introduction

1. Une cinquième réunion informelle a eu lieu le 27 juin 2006 entre les représentants du Bureau du Comité des politiques de l'environnement (M. Zaal Lomtadze (Géorgie), M^{me} Eldrid Nordbo (Norvège), M. Czeslaw Wieckowski (Pologne) et M. Jon Kahn (Suède)), et ceux des bureaux des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement, à savoir la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) (M. Richard Ballaman (Suisse) et M. Martin Williams (Royaume-Uni)); la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) (M. Roger Gebbels (Royaume-Uni)); la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) (M. Keith Bull (secrétariat)); la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) (M. Bernard Gay (Suisse)); et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (M^{me} Hanne Bjurstroem (Norvège)).

2. La réunion, qui faisait suite à la réunion informelle du 6 juin 2005 (CEP/2005/3), avait pour objet de continuer à échanger des données d'expérience et à étudier les synergies et les domaines de coopération possibles pour évaluer et promouvoir l'application des instruments juridiques relatifs à l'environnement dans la région.
3. Conformément aux recommandations formulées lors de la précédente réunion, les débats informels ont surtout porté sur les questions suivantes:
 - a) État actuel de la ratification des conventions et de leurs protocoles;
 - b) Préparatifs de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007);
 - c) Résultats et suivi du deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable;
 - d) Questionnaire en ligne permettant de rendre compte de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique, qui pourrait servir d'exemple pour les autres conventions de la CEE.
4. En outre, le secrétariat a communiqué aux participants des informations concernant:
 - a) Les résultats de la réforme de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, notamment le renforcement de la Division par l'arrivée de six nouveaux fonctionnaires. L'un d'eux, M. Dieter Hesse, s'occupera des aspects économiques des politiques de l'environnement.
 - b) Le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement, créé par le Secrétaire général pour explorer les moyens d'améliorer la cohérence et l'efficacité des travaux menés par le système des Nations Unies partout dans le monde, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Inspirée par le Document final adopté par les dirigeants mondiaux lors du Sommet de 2005 à New York, cette étude est destinée à jeter les bases d'une restructuration fondamentale des travaux opérationnels du système des Nations Unies; elle s'ajoutera à d'autres initiatives de réforme importantes qui sont en cours.
5. Enfin, des informations ont été communiquées aux participants au sujet du processus de consultation concernant les Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des Principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2005/2/Add.5).
6. La réunion a été présidée par M. Zaal Lomtadze (Géorgie), Président du Comité des politiques de l'environnement.

I. ÉTAT DE LA RATIFICATION DES CINQ ACCORDS MULTILATÉRAUX DE LA CEE RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

7. Un tableau établi par le secrétariat et renfermant des renseignements détaillés sur l'état de la ratification des conventions et de leurs protocoles (annexe) a été remis aux participants. Des renseignements ont par ailleurs été communiqués oralement, notamment sur les points suivants:

- a) L'entrée en vigueur, escomptée en 2007, du Protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale; et
- b) La réunion de consultation relative au Protocole sur la responsabilité civile se rapportant à la Convention sur les accidents industriels, prévue en 2007 pour faire le point sur l'insuffisance des ratifications (à ce jour, un seul pays a ratifié le Protocole).

II. PARTAGE DES DONNÉES D'EXPÉRIENCE EN VUE DE DÉTERMINER LES SYNERGIES ET LES DOMAINES DE COOPÉRATION POSSIBLES

A. Préparatifs de la Conférence de Belgrade

8. Le secrétariat a donné aux participants des renseignements actualisés sur les préparatifs de la Conférence en se fondant sur le document ECE/CEP/AC.11/2006/3.

9. Compte tenu des résultats liminaires de la réunion du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe», on a fait valoir qu'il faudrait donner la priorité à la mise en œuvre des engagements pris. On a estimé que la Conférence de Belgrade devrait déboucher sur des mesures concrètes. Les points de l'ordre du jour pourraient s'articuler autour de trois axes: une évaluation de l'état d'avancement des travaux, une analyse des problèmes rencontrés et la voie à suivre. La Conférence devrait également permettre d'envisager l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». La réunion du Groupe de travail préparatoire, les 29 et 30 juin, examinera plus avant les grandes lignes d'un projet d'ordre du jour.

10. Les participants ont débattu de la contribution que pourraient apporter à l'ordre du jour de la Conférence les conventions de la CEE relatives à l'environnement. Il a notamment été proposé d'examiner des questions intersectorielles touchant les problèmes d'application, de mise en conformité et de renforcement des capacités. La Conférence devrait encourager les gouvernements nationaux à renforcer l'application des conventions.

11. Les participants ont recommandé d'axer les débats non seulement sur les obligations découlant des conventions mais aussi sur les mesures d'incitation qu'offraient ces dernières en termes de renforcement des capacités et d'échange de bonnes pratiques, en particulier en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, et en Europe du Sud-Est. À cette fin, plusieurs activités de renforcement des capacités sont en cours dans la région de la CEE, et il serait utile de donner aux décideurs une vue d'ensemble (fondée sur une approche intersectorielle) de l'état actuel de l'avancement des travaux, y compris des résultats obtenus et des problèmes rencontrés. Cette vue d'ensemble pourrait permettre aux ministres de formuler de nouvelles recommandations pratiques.

12. Les participants ont recommandé que le processus préparatoire soit arrêté rapidement de sorte qu'un accord sur un document puisse être réalisé en temps utile pour la Conférence.

**B. Deuxième Forum régional sur l'application des instruments relatifs
au développement durable: conclusion et suivi**

13. Le secrétariat a communiqué aux participants des informations concernant le deuxième Forum régional sur l'application des instruments relatifs au développement durable (Genève, 15 et 16 décembre 2005). Le Forum avait évalué les progrès réalisés à l'échelle régionale dans la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement durable dans les domaines suivants: énergie et développement durable, pollution de l'atmosphère et de l'air, changement climatique, développement industriel et questions intersectorielles. Les participants ont également été informés de la contribution régionale de la CEE à la quatorzième session de la Commission du développement durable, qui s'était tenue en mai 2006.

14. La contribution régionale avait été assurée à travers un débat d'experts consacré aux difficultés relevées dans la région, l'accent ayant été mis en particulier sur la pollution de l'air et l'atmosphère. La réunion avait donné lieu à des échanges avec les autres commissions régionales.

15. Les débats intervenus à l'échelle régionale avaient mis en lumière les grandes différences existant entre régions en termes de pollution de l'air et de lutte contre ce type de pollution. La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance était perçue comme un instrument déterminant pour lutter contre la pollution de l'air dans la région de la CEE; elle permettait de s'attaquer aux problèmes selon une optique globale et intégrée, offrant ainsi un modèle pour d'autres régions.

16. On a estimé que la quatorzième session de la Commission du développement durable avait permis une avancée en présentant les contributions régionales comme un moyen d'examiner des solutions concrètes dans un contexte global. Les priorités de la région de la CEE ont été incorporées dans le document final de la session.

**C. Questionnaire en ligne permettant de rendre compte de l'application
de la Convention sur la pollution atmosphérique, qui pourrait
servir d'exemple pour les autres conventions de la CEE**

17. Le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique a présenté le questionnaire en ligne qu'il avait créé pour faciliter la communication de données sur l'application de ladite Convention. Le questionnaire porte à la fois sur des questions juridiques et sur des sujets d'ordre plus général. Pour faciliter la communication de données, les anciens questionnaires sont disponibles via la base de données. Le secrétariat examine les réponses pour déterminer si elles sont suffisantes ou s'il convient de les renvoyer au Comité d'application.

18. S'agissant de la Convention d'Aarhus, malgré le taux satisfaisant de réponses au questionnaire en ligne établi par le secrétariat, la Réunion des Parties avait préféré limiter la communication en ligne de données. Les Parties avaient en effet estimé qu'il était plus facile de travailler avec des documents Word, car elles devaient engager des consultations avec le public et faire traduire la documentation dans les langues nationales.

19. La communication d'informations sur l'application de la Convention d'Espoo n'avait pas donné de résultats satisfaisants, du fait en partie que la procédure en cause exigeait davantage d'informations textuelles que dans le cas de la Convention sur la pollution atmosphérique. Les Parties avaient estimé que le questionnaire était trop long et indiqué qu'elles avaient rencontré des problèmes techniques pour se connecter et entrer des informations.

D. Promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans le cadre des instances internationales s'occupant de l'environnement

20. Les participants ont été tenus informés du processus de consultation en cours sur les Lignes directrices d'Almaty, qui avaient été adoptées par la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, tenue à Almaty en mai 2005. Des lettres et des questionnaires avaient été adressés à la mi-juin aux instances internationales à consulter, et les secrétaires des conventions et du Comité des politiques de l'environnement avaient été priés de les porter à l'attention de leurs organes directeurs. Des réponses étaient demandées pour le 17 septembre 2006. Les résultats du processus de consultations seront examinés par un atelier qui réunira les principales instances internationales, puis ils seront soumis à la prochaine Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus. En outre, le secrétariat de la Convention pourra, au besoin, fournir des informations lors des réunions pertinentes des instances internationales.

21. Compte tenu des difficultés que pourrait soulever l'obtention, dans les délais requis, de réponses concertées de la part des organes directeurs des conventions et du Comité, il a été dit aux participants qu'il serait possible de communiquer des réponses provisoires en attendant que des consultations appropriées soient organisées avec lesdits organes.

III. THÈMES ET QUESTIONS À EXAMINER À LA PROCHAINE RÉUNION

22. Les participants sont convenus qu'ils pourraient, le cas échéant, tenir leur prochaine réunion en liaison avec la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement en mai 2007, avant la prochaine réunion du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, qui est chargé de la Conférence de Belgrade.

23. Le secrétariat a été invité à proposer des dates pour la prochaine réunion, et ce, lorsque le calendrier des réunions du Comité et du Groupe de travail aura été arrêté.

24. Il a été convenu que les bureaux du Comité et des organes directeurs feraient le point sur la contribution des conventions de la CEE à la Conférence de Belgrade. D'autres questions susceptibles d'être examinées lors de la prochaine réunion peuvent être transmises au secrétariat d'ici au 30 novembre 2006.

Annexe

**STATUT DES CONVENTIONS DE LA CEE RELATIVES
À L'ENVIRONNEMENT**
(au 7 avril 2006)

	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance		Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière		Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels		Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux		Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	
Adoptée/entrée en vigueur	Genève, 13 nov. 1979/ 16 mars 1983		Espoo, 25 fév. 1991/ 10 sept. 1997		Helsinki, 17 mars 1992/ 19 avril 2000		Helsinki, 17 mars 1992/ 6 oct. 1996		Aarhus, 25 juin 1998/ 30 oct. 2001	
Pays	Signée	Ratifiée	Signée	Ratifiée	Signée	Ratifiée	Signée	Ratifiée	Signée	Ratifiée
Albanie		02/12/2005	26/02/1991	04/10/1991	18/03/1992	05/01/1994	18/03/1992	05/01/1994	25/06/1998	27/06/2001
Allemagne	13/11/1979	15/07/1982	26/02/1991	08/08/2002	18/03/1992	09/09/1998	18/03/1992	30/01/1995	21/12/1998	
Andorre										
Arménie		21/02/1997		21/02/1997		21/02/1997			25/06/1998	01/08/2001
Autriche	13/11/1979	16/12/1982	26/02/1991	27/07/1994	18/03/1992	04/08/1999	18/03/1992	25/07/1996	25/06/1998	17/01/2005
Azerbaïdjan		03/07/2002		25/03/1999		16/04/2004		03/08/2000		23/03/2000
Bélarus	14/11/1979	13/06/1980	26/02/1991	10/11/2005		25/06/2003		29/05/2003	16/12/1998	09/03/2000
Belgique	13/11/1979	15/07/1982	26/02/1991	02/07/1999	18/03/1992	06/04/2006	18/03/1992	08/11/2000	25/06/1998	21/01/2003
Bosnie-Herzégovine		06/03/1992								
Bulgarie	14/11/1979	09/06/1981	26/02/1991	12/05/1995	18/03/1992	12/05/1995	18/03/1992	28/10/2003	25/06/1998	17/12/2003
Canada	13/11/1979	15/12/1981	26/02/1991	13/05/1998	18/03/1992					
Chypre		20/11/1991		20/07/2000		31/08/2005			25/06/1998	19/09/2003
Croatie		08/10/1992		08/07/1996		20/01/2000		08/07/1996	25/06/1998	
Danemark	14/11/1979	18/06/1982	26/02/1991	14/03/1997	18/03/1992	28/03/2001	18/03/1992	28/05/1997	25/06/1998	29/09/2000
Espagne	14/11/1979	15/06/1982	26/02/1991	10/09/1992	18/03/1992	16/05/1997	18/03/1992	16/02/2000	25/06/1998	29/12/2004
Estonie		07/03/2000		25/04/2001	18/03/1992	17/05/2000	18/03/1992	16/06/1995	25/06/1998	02/08/2001
États-Unis	13/11/1979	30/11/1981	26/02/1991		18/03/1992					
Ex-République yougoslave de Macédoine		13/11/1997		31/08/1999						22/07/1999
Fédération de Russie	13/11/1979	22/05/1980	06/06/1991		18/03/1992	01/02/1994	18/03/1992	02/11/1993		
Finlande	13/11/1979	15/04/1981	26/02/1991	10/08/1995	18/03/1992	13/09/1999	18/03/1992	21/02/1996	25/06/1998	01/09/2004
France	13/11/1979	03/11/1981	26/02/1991	15/06/2001	18/03/1992	03/10/2003	18/03/1992	30/06/1998	25/06/1998	08/07/2002
Georgie		11/02/1999							25/06/1998	11/04/2000
Grèce	14/11/1979	30/08/1983	26/02/1991	24/02/1998	18/03/1992	24/02/1998	18/03/1992	06/09/1996	25/06/1998	27/01/2006
Hongrie	13/11/1979	22/09/1980	26/02/1991	11/07/1997	18/03/1992	02/06/1994	18/03/1992	02/09/1994	18/12/1998	03/07/2001
Irlande	13/11/1979	15/07/1982	27/02/1991	25/07/2002					25/06/1998	
Islande	13/11/1979	05/05/1983	26/02/1991						25/06/1998	
Israël										
Italie	14/11/1979	15/07/1982	26/02/1991	19/01/1995	18/03/1992	02/07/2002	18/03/1992	23/05/1996	25/06/1998	13/06/2001
Kazakhstan		11/01/2001		11/01/2001		11/01/2001		11/01/2001	25/06/1998	11/01/2001
Kirghizistan		25/05/2000		01/05/2001						01/05/2001
Lettonie		15/07/1994		31/08/1998	18/03/1992	29/06/2004	18/03/1992	10/12/1996	25/06/1998	14/06/2002

	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance		Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière		Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels		Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux		Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	
Adoptée/entrée en vigueur	Genève, 13 nov. 1979/ 16 mars 1983		Espoo, 25 fév. 1991/ 10 sept. 1997		Helsinki, 17 mars 1992/ 19 avril 2000		Helsinki, 17 mars 1992/ 6 oct. 1996		Aarhus, 25 juin 1998/ 30 oct. 2001	
Liechtenstein	14/11/1979	22/11/1983		09/07/1998				19/11/1997	25/06/1998	
Lituanie		25/01/1994		11/01/2001	18/03/1992	02/11/2000	18/03/1992	28/04/2000	25/06/1998	28/01/2002
Luxembourg	13/11/1979	15/07/1982	26/02/1991	29/08/1995	20/05/1992	08/08/1994	20/05/1992	07/06/1994	25/06/1998	25/10/2005
Malte		14/03/1997							18/12/1998	23/04/2002
Monaco		27/08/1999				28/08/2001			25/06/1998	
Norvège	13/11/1979	13/02/1981	25/02/1991	23/06/1993	18/09/1992	01/04/1993	18/09/1992	01/04/1993	25/06/1998	02/05/2003
Ouzbékistan										
Pays-Bas	13/11/1979	15/07/1982	25/02/1991	28/02/1995	18/03/1992		18/03/1992	14/03/1995	25/06/1998	29/12/2004
Pologne	13/11/1979	19/07/1985	26/02/1991	12/06/1997	18/03/1992	08/09/2003	18/03/1992	15/03/2000	25/06/1998	15/02/2002
Portugal	14/11/1979	29/09/1980	26/02/1991	06/04/2000	09/06/1992		09/06/1992	12/12/1994	25/06/1998	09/06/2003
République de Moldova		09/06/1995		04/01/1994		04/01/1994		04/01/1994	25/06/1998	09/08/1999
République slovaque		28/05/1993	28/05/1993	19/11/1999		09/09/2003		07/07/1999		05/12/2005
République tchèque		01/01/1993	30/09/1993	26/02/2001		12/06/2000		12/06/2000	25/06/1998	06/07/2004
Romania	14/11/1979	27/02/1991	26/02/1991	29/03/2001		22/05/2003	18/03/1992	31/05/1995	25/06/1998	11/07/2000
Royaume-Uni	13/11/1979	15/07/1982	26/02/1991	10/10/1997	18/03/1992	05/08/2002	18/03/1992		25/06/1998	23/02/2005
Saint- Marin	14/11/1979									
Saint-Siège	14/11/1979									
Serbie et Monténégro		12/03/2001								
Slovénie		06/07/1992		05/08/1998		13/05/2002		13/04/1999	25/06/1998	29/07/2004
Suède	13/11/1979	12/02/1981	26/02/1991	24/01/1992	18/03/1992	22/09/1999	18/03/1992	05/08/1993	25/06/1998	20/05.2005
Suisse	13/11/1979	06/05/1983		16/09/1996	18/03/1992	21/05/1999	18/03/1992	23/05/1995	25/06/1998	
Tadjikistan										17/07/2001
Turkménistan										25/06/1999
Turquie	13/11/1979	18/04/1983								
Ukraine	14/11/1979	05/06/1980	26/02/1991	20/07/1999				08/10/1999	25/06/1998	18/11/1999
Communauté européenne	14/11/1979	15/07/1982	26/02/1991	24/06/1997	18/03/1992	24/04/1998	18/03/1992	14/09/1995	25/06/1998	17/02/2005
TOTAL	32	50	30	41	27	35	26	35	40	39
